

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MAYENNE

Association loi 1901
Siège social : Pôle Associatif Alfred Jarry
48, rue de la Charrière
53000 LAVAL

Exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MAYENNE

Association loi 1901
Siège social : Pôle Associatif Alfred Jarry
48, rue de la Charrière
53000 LAVAL

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 216 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 217 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 188 sur 215 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 20 696,81 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 19 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 64 535,99 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 35 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 15 février 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MAYENNE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	139	139			Fonds associatif	51 978	48 611
Terrains					Report à nouveau	677 622	599 766
Constructions					Résultat de l'association	-18 909	1 922
Installations et matériels d'activités	774	774			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 528	4 333	195	530	TOTAL FONDS PROPRES	710 690	650 299
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	5 081	4 500
					Fonds dédiés sur subventions	1 200	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 456	5 246	210	545	TOTAL PROVISIONS	6 281	4 500
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 744		1 744	985	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 220		1 220	11	Fournisseurs	3 540	3 960
Comptes courants OCCE	264		264		Dettes fiscales et sociales	2 649	2 304
Autres créances (dont erreurs débitrices)	25 798		25 798	17 026	Comptes courants OCCE	14	629
Trésorerie	758 327		758 327	653 322	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	64 536	9 436
Charges constatées d'avance	149		149	185	Produits constatés d'avance		947
TOTAL ACTIF CIRCULANT	787 501		787 501	671 530	TOTAL DETTES	70 740	17 276
TOTAL GENERAL	792 957	5 246	787 711	672 075	TOTAL GENERAL	787 711	672 075



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MAYENNE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	223 321	163 032
Ventes de produits pour cessions	430 731	394 837
Prestations de service et animations	434 001	398 764
Subventions d'exploitation	509 874	465 848
Produits divers de gestion courante	36 877	50 683
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 660
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	1 634 804	1 477 824
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	299 429	303 448
Variation des stocks de fournitures à céder	-758	412
Achats de fournitures administratives	1 061	683
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 233 343	1 101 180
Impôts et taxes	810	1 031
Salaires	10 399	10 852
Charges sociales	2 279	2 639
Autres charges	34 357	48 697
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	40 230	28 023
Dotations aux provisions	581	4 500
Engagements à réaliser sur subventions affectées	1 200	
TOTAL	1 622 931	1 501 464
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	11 873	-23 640
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des valeurs mobilières	109 786	6 204
Reprises sur provisions		
TOTAL	109 786	6 204
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	109 786	6 204
RESULTAT COURANT (I + II)	121 659	-17 436
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	93 516	81 981
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	93 516	81 981
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	234 085	62 623
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	234 085	62 623
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-140 569	19 358
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-18 909	1 922

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA MAYENNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	787 710,79 €	672 074,93 €
Résultat de l'exercice :	-18 909,28 €	1 922,00 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	217	215
dont coopératives et foyers agrégés :	216	188
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	27
Nombre de coopérateurs :	19 227	19 997
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 644	589
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant une progression du nombre de CRF agrégés qui passe de 188 à 216.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 26 051 € soit environ 1,45% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA MAYENNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-18 909,28	{	9 650,39 pour le siège départemental
		{	-28 559,67 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	25 798,41	{	5 101,60 pour le siège départemental
		{	20 696,81 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			19 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	64 535,99	{	0,00 pour le siège départemental
		{	64 535,99 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			35 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	758 326,94	{	65 425,52 pour le siège départemental
		{	692 901,42 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 207,88 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	40 230,45	{	335,75 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	39 894,70 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			184,70 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 838 106,52	{	64 614,62 pour le siège départemental
		{	1 773 491,90 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 210,61 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 857 015,80	{	54 964,23 pour le siège départemental
		{	1 802 051,57 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 342,83 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-132,22 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Aucun		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	217	215
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	161	115
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	4	4
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	213	188
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	15	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MAYENNE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	139	139			Fonds associatif	51 978	48 611
Terrains					Résultat du siege de l'association	9 650	3 367
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	774	774			TOTAL FONDS PROPRES	61 628	51 978
Autres immobilisations corporelles	4 528	4 333	195	530	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	5 081	4 500
Autres immobilisations financières	15		15	15	Fonds dédiés sur subventions	1 200	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 456	5 246	210	545	TOTAL PROVISIONS	6 281	4 500
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 744		1 744	985	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 220		1 220	11	Fournisseurs	3 540	3 960
Comptes courants OCCE	264		264		Dettes fiscales et sociales	2 649	2 304
Autres créances	5 102		5 102	2 498	Comptes courants OCCE	14	629
Trésorerie	65 426		65 426	60 093	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	149		149	185	Produits constatés d'avance		947
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73 903		73 903	63 772	TOTAL DETTES	6 204	7 840
TOTAL GENERAL	79 359	5 246	74 113	64 318	TOTAL GENERAL	74 113	64 318



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MAYENNE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	35 806	33 021
Ventes de produits pour cessions	1 911	1 386
Prestations de service et animations	7 879	8 567
Subventions d'exploitation	1 474	801
Produits divers de gestion courante	11 049	10 105
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 660
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	58 119	58 539
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 615	1 137
Variation des stocks de fournitures à céder	-758	412
Achats de fournitures administratives	1 061	683
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	36 156	38 948
Impôts et taxes	810	1 031
Salaires	10 399	10 852
Charges sociales	2 279	2 639
Autres charges	273	450
Dotations aux amortissements	336	445
Dotations aux provisions	581	4 500
Engagements à réaliser sur subventions affectées	1 200	
TOTAL	54 952	61 096
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 166	-2 557
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	5 631	6 204
Reprises sur provisions		
TOTAL	5 631	6 204
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 631	6 204
RESULTAT COURANT (I + II)	8 798	3 647
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	865	515
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	865	515
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12	796
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	12	796
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	853	-280
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 650	3 367



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL 53 MAYENNE

OCCE Bilan du siège départemental avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 74 113 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 9 650,39 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	139,00			139,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	773,68			773,68
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 744,94			2 744,94
Mobilier de bureau	1 783,00			1 783,00
Immobilisations en cours				
Total	5 440,62			5 440,62

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'acquisitions, de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	139,00			139,00
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	773,68			773,68
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 744,94			2 744,94
Mobilier de bureau	20%	1 252,65	335,75		1 588,40
Total		4 910,27	335,75		5 246,02

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME

15,00
15,00



Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas Coop	1 547.50
Guides du maitre	<u>196.00</u>
	1 743.50

4. Avances et acomptes versés

NEANT

5. Coopératives et usagers divers : NEANT

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 219,50		1 219,50
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 219,50		1 219,50

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE 264,34

7. Autres créances

Fournisseurs débiteurs 637.60
 Participations FD OCCE (CAC) 4 464.00
5 101.60

8. Valeurs Mobilières de Placement

NEANT

9. Disponibilités

Crédit Mutuel siège 3 048.03
 Livret Bleu 54 220.50
 Caisse 1.90
 Intérêts courus à recevoir 8 155.09
65 425.52

10. Charges constatées d'avance

Crédit-bail photocopieur 148.50
148.50

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel		580,79		580,79
Rééquipement Mat. Pédagogique	4 500,00			4 500,00
Provisions pour charges		4 500,00		580,79
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL		4 500,00		580,79

Dotations / reprises d'exploitation 580,79
 Dotations / reprises financières
 Dotations / reprises exceptionnelles
Total 580,79

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.



3. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Ville de Laval pour coopérative		1 200,00		1 200,00
Fonds dédiés		1 200,00		1 200,00

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Avances et acomptes reçus

NEANT

6. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	3 540,00
	3 540,00

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 041,44
Urssaf	173,50
Mutuelle	129,21
Retraite complémentaire	169,39
Prévoyance	28,32
Charges sociales sur congés payés	248,17
Unifonction	125,01
Etat charges à payer	734,24
	2 649,28

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

UR Pays de la Loire	14,30
---------------------	-------

9. Autres dettes

NEANT

10. Produits constatés d'avance

NEANT

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 227	19 997
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,88 €	0,57 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	35 805,90	33 021,05
Cotisations versées à la Fédération	20 957,43	21 596,76
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	20 957,43	21 596,76

2. Subventions d'exploitation : NEANT

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil général		
Subventions communes	1 200,00	
Autres subventions (ASP)	273,81	800,60
Total	1 473,81	800,60
Dont versées aux coopératives	1 200,00	

3. Produits de gestion courante

Divers produits de gestion courante	530.41
OCCE Fédération OCCE :	
- Emploi et autres aides (A&E, CNEA, CAC, etc...)	<u>10 518.33</u>
	11 048.74

4. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	798.00
Produits exceptionnel divers	<u>66.70</u>
	864.70

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	0,00
Charges Exceptionnelles diverses	<u>11.94</u>
	11.94

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : 960,08 €	
Photocopieur (redevances annuelles de : 496.84 €. Echéance du contrat : 06/2019)	<u>960.08</u>
	960.08

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition, à titre gratuit, par la mairie de LAVAL, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 48 rue de la Charrière (environ 120 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 910 heures de travail valorisées à 25 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée depuis avril 2016 avec la Banque Crédit Mutuel (convention du 05/04/2016) en remplacement de la mutualisation Banque Postale stoppée en juin 2015. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos (31/08/17)	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	215	215
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	650 452.29 €	646 723.01 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	5 008.85	5 371.35
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %